

**RELEVÉ
DES
DÉCISIONS**

COMMISSION PERMANENTE
DU 12 NOVEMBRE 2007

RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 NOVEMBRE 2007 À CLERMONT-FERRAND

Étaient présents : 42 Conseillers régionaux ; M. Jean AULAGNIER, M. Michel BERGOUGNOUX, M. Yves CARROY, M. Brice HORTEFEUX et Mme Françoise MERCIER-RAYET étant absents ou excusés.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

INDUSTRIE, ARTISANAT, COMMERCE ET SERVICES - ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE

▪ Schéma régional de développement économique et politiques sectorielles : rapport n° 1

(page 1 du rapport)

▪ Aide aux manifestations d'intérêt régional

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 30 000 € à l'association ASMODIE à Montluçon (03) pour contribuer au financement du forum des entreprises et des métiers 2008
- 10 000 € à la communauté d'agglomération VICHY VAL D'ALLIER, pour le financement du salon Proxima 2008.

▪ Aide à l'international

La Commission permanente décide d'attribuer 1 500 € à chacune des entreprises suivantes, pour contribuer à la participation du salon Eurobio à Lille et d'accepter que l'opération ait déjà eu lieu avant la présente décision :

- CODEMES à Hauterive (03)
- KHAEL à Hauterive (03)
- APTYS PHARMACEUTICALS SAS à Clermont-Ferrand
- ANS BIOTECH AUVERGNE NEUROSCIENCES à Saint-Beauzire (63)
- EUROBIOBIZ à Saint-Beauzire (63)
- HAPLOYS à Saint-Beauzire (63)
- NEURONAX à Saint-Beauzire (63)
- PROTEODYNAMICS à Saint-Beauzire (63).

▪ Étude de développement économique

La Commission permanente décide d'attribuer à l'UCCIMAC une subvention de 25 000 € pour contribuer au financement de l'étude relative au développement de courants d'affaires entre le Massif Central et le marché britannique.

▪ **Schéma régional de développement économique et politiques sectorielles**
Actions collectives dans les secteurs prioritaires : rapport n° 2

(page 7 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 600 € à l'UNION RÉGIONALE DES INDUSTRIES AGROALIMENTAIRES D'AUVERGNE (U.R.I.A.A.) à Clermont-Ferrand, pour animer l'OPTIréseaux "Appui à l'innovation dans les T.P.E. et P.M.E. agroalimentaires d'Auvergne"
- 13 400 € à CASIMIR - centre de ressources technologiques à Clermont-Ferrand, pour mener en tant qu'expert référent le programme d'actions de l'OPTIréseaux "Appui à l'innovation dans les T.P.E. et P.M.E. agroalimentaires d'Auvergne"
- 15 000 € à l'INSTITUT FRANÇAIS DE MÉCANIQUE AVANCÉE à Aubière (63), pour contribuer à l'opération de mise en place de progiciels de gestion intégrée dans les PME industrielles d'Auvergne, et ce bien que l'opération ait déjà commencé
- 20 000 € à l'UNION DES INDUSTRIES ET MÉTIERS DE LA MÉTALLURGIE à Clermont-Ferrand, pour contribuer à l'opération d'accompagnement collectif d'entreprises pour répondre aux besoins des donneurs d'ordre, et ce bien que l'opération ait déjà commencé
- 8 499 € à ALLIZÉ PLASTURGIE AUVERGNE à Clermont-Ferrand, pour contribuer à l'étude relative à l'analyse des besoins économiques des entreprises de la plasturgie
- 100 000 € à la CHAMBRE RÉGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE AUVERGNE à Aulnat (63), pour contribuer à l'extension de l'opération Auvergne performance
- 10 130 € à la CHAMBRE RÉGIONALE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE AUVERGNE à Aulnat (63), pour contribuer à l'opération objectif environnement.

▪ **Transfert de technologies : rapport n° 3**

(page 18 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 210 000 € à l'entreprise ISSOIRE AVIATION, répartie comme suit : 15 000 € en 2007, 75 000 € en 2008, 55 000 € en 2009, 65 000 € en 2010
- 10 000 € à l'entreprise DAPTA, répartie comme suit : 5 000 € en 2007, 5 000 € en 2008
- 30 000 € à l'INSTITUT FRANÇAIS DE MÉCANIQUE AVANCÉE (IFMA).

La Commission permanente décide de retenir les 4 projets suivants dans le cadre de la phase 1 du FRI :

- Projet 1 : Demandeur : Boris EYHERAGUIBEL, Université Blaise Pascal ; titre : *Évaluation de la photodégradabilité de pesticides sur les feuilles après épandage*
- Projet 2 : Demandeur : Eric PONS, Université d'Auvergne ; titre : *Systèmes Digestifs Artificiels*
- Projet 3 : Demandeur : Régis NOUAILLES, Université Blaise Pascal ; titre : *Production d'hydrogène par voie microbiologique*
- Projet 4 : Demandeur : Axel HOUDAYER, Université Blaise Pascal ; titre : *Production de nouveaux carbones sous-fluorés pour la conception de piles au lithium de haute performance.*

La Commission permanente décide de retenir le projet suivant dans le cadre de la phase 2 du FRI :
Demandeur : Marie Céleste CARDOSO, Université d'Auvergne ; titre : *Identification humaine par empreintes génétiques.*

▪ **Aide à la programmation et à l'animation de parcs d'activités : rapport n° 4**
(page 23 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 6 500 € à la communauté de communes du PAYS DE MASSIAC (15), pour contribuer au financement d'une étude préalable à la création d'un parc d'activités sur son territoire.

▪ **Aménagement de parcs d'activités industrielles et artisanales : rapport n° 5**
(page 26 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 230 000 € à la communauté de communes SIOULET-CHAVANON (63), pour contribuer à la création de la zone d'activités économiques intercommunale de "Chateau" sur la commune de Saint-Germain-près-Herment.

▪ **Aide à la réalisation de conseils collectifs : rapport n° 6**
(page 28 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 17 000 € à la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE RIOM (63), pour contribuer à la réalisation de l'action "Dispositif de management environnemental dans les hébergements touristiques et restaurants".

▪ **Économie sociale et solidaire : programme "nouveaux emplois, nouveaux services" : aide aux structures d'insertion par l'activité économique : rapport n° 7**
(page 30 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 18 000 € à l'association LES ATELIERS DU CENTRE à Ydes (15), pour financer une partie des salaires et charges versés au titre des deux premières années d'embauche d'un responsable de production, et ce bien que ce cadre ait déjà été embauché
- 4 000 € à l'ASSOCIATION MULTI-SERVICES D'AIDE À LA VIE ET DE SOUTIEN À DOMICILE (M.V.2.) à Clermont-Ferrand pour financer la mise en place d'une démarche qualité
- 15 860 € à l'association AGENCE RÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DES TERRITOIRES D'AUVERGNE (A.R.D.T.A.) à Clermont-Ferrand, pour soutenir une action visant à expérimenter de nouveaux modes d'accompagnement de projets de création de très petites entreprises sur le bassin des Combrailles
- 4 000 € à l'association ENTREPRISE JOB AGGLO à Clermont-Ferrand, pour financer la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une entreprise de travail temporaire d'insertion.

La Commission permanente décide d'accepter la demande de modifications de conditions de versement en ce qui concerne l'opération relative à l'association MAISON DE LA SOLIDARITÉ à Montluçon (03).

▪ **Bourses aux projets "Services à la personne" : rapport n° 8**
(page 39 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 000 € à l'entreprise individuelle CLAUDE SERVICES à Riom (63)
- 5 000 € à la SARL AIDES SERVICES à Montluçon (03)
- 5 000 € à l'entreprise individuelle AYMERIC BESSERVE COURS À DOMICILE (A.B.C.D.) à Chapdes Beaufort (63)
- 5 000 € à l'entreprise individuelle DELPHINE FAVERJON à Saint-Didier-en-Velay (43)
- 5 000 € à l'entreprise individuelle SYLVAIN GÉVAUDANT "NUIT ET JOUR SERVICES" à Clermont-Ferrand
- 5 000 € à l'entreprise individuelle FRANÇOIS MOULIER à Saint-Flour (15)
- 5 000 € à l'association BIBLIOTHÈQUE LES PIERRES FOLLES à Fournols (63)

- 5 000 € à la SARL A2MICILE VICHY à Bellerive-sur-Allier (03)
- 5 000 € à la SARL NURSE ALLIANCE FRANCE à Versailles (78), pour le développement des activités de son agence de Clermont-Ferrand
- 5 000 € à l'association A.D.E.F. à Moulins (03).

▪ **Plan Auvergnat pour la Création et la Transmission d'Entreprises (P.A.C.T.E.) : associations de prêts d'honneur et soutien aux manifestations collectives : rapport n° 9**
(page 50 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 14 100 € à l'association ISSOIRE SANCY VAL D'ALLIER INITIATIVE à Issoire (63), pour participer au financement des coûts d'étude, de gestion et de suivi des prêts d'honneur
- 25 000 € à l'association CRÉA THIERS INITIATIVE à Thiers (63), afin de lui permettre d'abonder son fonds de prêts d'honneur, ainsi que 4 800 € pour participer au financement des coûts d'étude, de gestion et de suivi des prêts d'honneur
- 30 000 € à l'établissement public UNION DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MASSIF CENTRAL (U.C.I.M.A.C.) à Clermont-Ferrand, pour participer au financement de l'opération "Transmission Reprise d'Entreprises Industrielles du Massif Central" (T.R.E.I.M.A.C.).

▪ **Aide régionale aux fonds propres : rapport n° 10**
(page 56 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les aides régionales aux fonds propres suivantes :

- 100 000 € à la SAS ALLIER MÉCA INDUSTRIES à Vaumas (03), répartis de la manière suivante : 50 000 € en avance remboursable et 50 000 € en subvention
- 20 000 € à la SAS MÉCANIQUE GÉNÉRALE DU BOURBONNAIS à Vaumas (03), répartis de la manière suivante : 10 000 € en avance remboursable et 10 000 € en subvention
- 60 000 € à la SARL NBC HOLDING à Saint-Romain-Lachalm (43), répartis de la manière suivante : 30 000 € en avance remboursable et 30 000 € en subvention.

La Commission permanente décide d'accepter les demandes de modifications de conditions de versement du solde d'une convention, la demande de modifications de conditions de versement du solde d'une convention et de l'objet d'un programme, ainsi que les demandes de prorogations de délai de réalisation de programme en ce qui concerne les opérations décrites dans le rapport.

▪ **Bourses innovation : rapport n° 11**
(page 69 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une bourse innovation option 1 d'un montant de 7 500 € à M. ROMDHANE KAROUI.

▪ **Bourses créateur/repreneur d'entreprise : rapport n° 12**
(page 73 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 5 000 € à M. HAMED KERNANOU MOUFFOK
- 5 000 € à M. MARC LE MONNIER
- 5 000 € à M. FABRICE GACHON
- 5 000 € à MELLE KARINE EMERY.

▪ **Fonds régional pour l'emploi : rapport n° 13**

(page 78 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 11 640 € à la SA CONVIVAL à Creuzier-le-Vieux (03)
- 24 954 € à la SAS WÄLCHLI à Condat (15)
- 6 673 € à la SAS SOCIÉTÉ FROMAGÈRE DU LIVRADOIS à Allanche (15)

afin de soutenir les investissements des entreprises du secteur agroalimentaire.

▪ **Fonds régional pour l'implantation d'entreprises : rapport n° 14**

(page 84 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer :

- une aide de 270 000 € à la SAS CTL PACKAGING à Charmeil (03), répartie comme suit : 120 000 € au titre de l'aide régionale à la création d'emplois et 150 000 € au titre de l'aide régionale aux investissements matériels et immatériels
- une aide de 360 000 € à la SAS MANITOWOC CRANE GROUP FRANCE à Avermes (03).

(Abstention du Groupe Communiste et Républicain et du Groupe Vert).

▪ **Aide aux entreprises en difficulté : rapport n° 15**

(page 90 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la demande de report d'échéance de remboursement en ce qui concerne l'opération relative à la SA REXO.

▪ **Plan productique régional : rapport n° 16**

(page 92 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la demande de modification de programme et de prolonger la durée d'exécution de l'opération relative à la SARL A & B IMPRESSIONS.

▪ **Aide régionale à l'innovation technologique : rapport n° 17**

(page 94 du rapport)

La Commission permanente décide d'accepter la demande de prorogation de délai de réalisation de programme en ce qui concerne l'opération relative à la SAS VENDING AUTOMATION à Clermont-Ferrand.

▪ **Ré-affectation des reliquats d'engagements : rapport n° 18**

(page 95 du rapport)

Afin de rendre les autorisations de programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission permanente, la Commission permanente décide d'accepter les opérations de désaffectation listées dans le rapport.

▪ **Ré-affectation des reliquats d'engagements : rapport n° 19**

(page 97 du rapport)

Afin de rendre les autorisations de programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission permanente, la Commission permanente décide d'accepter les opérations de désaffectation listées dans le rapport.

TOURISME ET THERMALISME

▪ **Aide aux structures à vocation régionale : rapport n° 20**

(page 99 du rapport)

Sous réserve de l'acceptation par l'assemblée d'intégrer la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives et de Valorisation de l'Agriculture et du Milieu Rural de la région Auvergne, la Commission permanente décide :

- de donner son agrément au projet de convention joint au rapport liant le Conseil régional d'Auvergne et la Fédération Régionale des Centres d'Initiatives et de Valorisation de l'Agriculture et du Milieu Rural de la région Auvergne
- d'attribuer une subvention de 10 000 € à cette structure pour la mise en place des actions qui lui seront confiées par le Conseil régional d'Auvergne pour l'exercice 2007
- d'accepter, en raison de la spécificité des opérations liées à la promotion touristique, que les actions correspondantes aient connu un début d'exécution antérieur à la décision d'intervention.

▪ **Manifestations touristiques : rapport n° 21**

(page 105 du rapport)

▪ Dossiers examinés au titre du volet "manifestations d'envergure"

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 500 € à l'ASSOCIATION SPORTIVE, CULTURELLE ET D'ENTRAIDE DE L'ÉQUIPEMENT DU CANTAL, pour l'organisation des Journées des Délégués ASCEE qui ont eu lieu du 3 au 5 octobre 2007 à Aurillac
- 7 500 € au PÔLE TECHNOLOGIQUE CASIMIR, pour l'organisation du congrès FINISHAIR 2007 qui a eu lieu à Issoire les 10 et 11 octobre 2007.

▪ Dossiers examinés au titre du volet "manifestations locales"

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 500 € à l'association CAP'ANIMATION, pour participer à l'organisation des Rencontres des Métiers de l'Artisanat d'Art qui ont eu lieu du 12 au 14 octobre 2007 à Mours
- 1 500 € à l'association TRIFOLA, pour participer à l'organisation de la Fête de la Pomme de Terre du Pays de Craponne qui a eu lieu le 28 octobre 2007 à Craponne-sur-Arzon
- 1 000 € à l'ASSOCIATION DES MANGEURS DE CHAMPIGNONS, pour participer à la Fête nationale des Champignons qui a eu lieu le 27 septembre dernier à Prunet
- 1 200 € à la communauté de communes CŒUR DE COMBRAILLES, pour l'organisation de la Foire Bio Nature en Combrailles, qui a eu lieu le 30 septembre 2007 à Saint-Gervais d'Auvergne
- 900 € au CERCLE PHILATÉLIQUE BOURBONNAIS, pour participer à l'organisation de l'Exposition interrégionale qui a eu lieu les 29 et 30 septembre 2007 à Yzeure.

La Commission permanente décide d'accepter que ces manifestations se soient déroulées avant la présente décision.

La Commission permanente décide d'annuler la subvention de 3 000 € attribuée le 24 septembre 2007 au Comité d'organisation des Cornets de Murat et de réaffecter cette somme à l'association ANIMATIONS ET AFFAIRES CULTURELLES POUR L'ORGANISATION DE LA 3^{ÈME} ÉDITION DES CORNETS ET CORNAS DE MURAT, qui a eu lieu le 16 septembre 2007 à Murat.

▪ **Agences Locales de tourisme (ALT) : rapport n° 22**

(page 115 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de donner son agrément aux projets de conventions ou avenants entre la Région Auvergne et l'Office de Tourisme de Pôle du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher, l'Agence Locale de Tourisme Massif Cantalien, l'Office de Tourisme d'Aurillac et de son Pays, l'Association Auvergne Livradois Forez Tourisme, l'Agence Locale de Tourisme des Combrailles, l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie Cantalienne, l'Agence Locale de Tourisme "Les Pays de Saint-Flour", l'Organisme Local de Tourisme "Sancy-Volcans", l'Office de Pôle Touristique du Triangle des Bourbonns
- d'attribuer une dotation globale de 391 810 € pour l'année 2007 aux neuf structures précitées selon la répartition suivante :

- 35 000 € à l'Office de Tourisme de Pôle du Pays de la Vallée de Montluçon et du Cher
- 46 064 € à l'Agence Locale de Tourisme Massif Cantalien
- 38 162 € à l'Office de Tourisme d'Aurillac et de son Pays
- 62 939 € à l'Association Auvergne Livradois Forez Tourisme
- 26 744 € à l'Agence Locale de Tourisme des Combrailles
- 34 206 € à l'Office de Tourisme de la Châtaigneraie Cantalienne
- 64 580 € à l'Agence Locale de Tourisme "Les Pays de Saint-Flour"
- 55 000 € à l'Organisme Local de Tourisme Sancy-Volcans
- 29 115 € à l'Office de Pôle Touristique du Triangle des Bourbonns.

▪ **Études d'aménagement touristiques : rapport n° 23**

(page 138 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 18 000 € à la communauté de communes du MASSIF DU SANCY, pour financer la réalisation d'une étude d'expertise et de programmation en vue de la valorisation des abords du Château de Murol et d'accepter que cette étude ait connu un début d'exécution avant la présente décision
- 6 271 € au PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE, pour financer la réalisation d'une étude en vue de l'émergence et la qualification d'offres touristiques durables spécifiques au territoire du Parc et d'accepter que cette étude ait connu un début d'exécution avant la présente décision
- 11 025 € à la communauté de communes de ROCHEFORT-MONTAGNE, pour financer la réalisation d'une étude en vue de la reprise et du développement d'activités touristiques et sportives sur le site du Guéry
- 9 737 € à la communauté de communes du VAL DE CHER, pour financer la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement touristique du site des Carrières de Louroux-Hodement et d'accepter que cette étude ait connu un début d'exécution avant la présente décision.

▪ **Plan thermal : rapport n° 24**

(page 143 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 20 432 € à la SOCIÉTÉ THERMALE DE CHÂTEAUNEUF-LES-BAINS pour participer aux travaux d'adaptation et d'amélioration du réseau de production d'eau thermale et d'accepter que cette opération ait débuté avant la présente décision.

▪ **Grands sites - grands projets : rapport n° 25**

(page 145 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention globale de 1 644 031 € aux maîtres d'ouvrages effectifs du programme pluriannuel d'aménagement et de restructuration du domaine skiable du Massif du Sancy pour financer les opérations inscrites à la troisième phase de la tranche

2007 de ce programme, récapitulées dans le rapport et d'accepter que ces opérations aient connu un début d'exécution antérieur à la présente décision.

(Vote contre du Groupe Vert sur la partie "enneigement artificiel sur les pistes Grive, Chemin de Ronde, Capucin et Mado de la station de Super-Besse").

▪ **Fonds Régional d'Intervention Touristique : rapport n° 26**

(page 150 du rapport)

▪ Fonds régional d'intervention touristique

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 295 650 € à la communauté de communes du PAYS DE MONTSALVY, pour financer la rénovation de la base de canoë-kayak de Vieillevie et d'accepter que cette opération ait débuté avant la présente décision
- 19 410 € à la communauté de communes de CÈRE ET GOUL EN CARLADÈS, pour financer la mise en valeur de sites remarquables sur son territoire et d'accepter que cette opération ait débuté avant la présente décision
- 3 782 € à la communauté de communes SUMÈNE ARTENSE, pour financer l'aménagement et la sécurisation du Puy de Saignes et du Plateau de Chastel Marlhac et d'accepter que cette opération ait débuté avant la présente décision
- 19 459 € à la commune d'ARDES-SUR-COUZE, pour financer la création d'une plate-forme de pêche accessible aux personnes à mobilité réduite
- 77 500 € au PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE, pour financer la restructuration et l'amélioration de l'accueil à la Maison du Parc et d'accepter que cette opération ait débuté avant la présente décision.

▪ Fonds régional d'intervention touristique - Cités auvergnates de caractère

La Commission permanente décide :

- d'agréer l'ensemble du programme "Cités auvergnates de caractère" (2^{ème} génération) présenté par la commune de LAVAUDIEU ; de se prononcer sur le principe d'une participation financière régionale globale de 156 988 € à la réalisation de ce programme ; d'attribuer une subvention de 118 898 € à la commune de LAVAUDIEU, pour participer au financement des opérations inscrites à la 1^{ère} tranche du programme
- d'accepter que ces opérations aient connu un début d'exécution antérieur à la présente décision
- d'annuler le reliquat de subvention de 11 402 € engagée le 14 mars 2005, pour la 4^{ème} tranche d'aménagements prévus dans le cadre du programme "Cités Auvergnates de Caractère" de 2^{ème} génération de la commune d'Usson et de réaffecter cette somme sur une opération de réhabilitation d'un bâtiment de caractère qui servira de point d'accueil et d'information touristique.

▪ Aide à la mise en valeur des villages auvergnats

La Commission permanente décide :

- d'agréer l'ensemble du programme "Aide à la mise en tourisme des villages auvergnats" pour la commune d'AUZON
- de se prononcer sur le principe d'une participation financière régionale globale de 374 844 € à la réalisation de ce programme
- d'attribuer une subvention de 35 975 € à la commune d'AUZON pour participer au financement des opérations inscrites à la 1^{ère} tranche du programme.

▪ **Tourisme durable : rapport n° 27**

(page 167 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 3 000 € à la SARL HÔTEL DU SQUARE, pour participer à la réalisation d'un diagnostic énergétique de son établissement et d'accepter que cette opération ait débuté avant la présente décision.

▪ **Hôtels et restaurants : rapport n° 28**

(page 169 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer :

- à la SARL "AUBERGE DES MONTAGNES", une subvention pour travaux de 8 100 € et une avance remboursable de 8 100 € pour participer à la modernisation de l'hôtel-restaurant "Auberge des Montagnes" à Pailherols (15)
- à la SARL "F.G.H.P.", une subvention pour travaux de 67 500 € et une subvention pour conseil en décoration et aménagement paysager de 3 680 € pour participer à la rénovation de l'Hôtel du Parc au Puy-en-Velay (43).

▪ **Aide au développement d'une offre touristique innovante : rapport n° 29**

(page 173 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 240 000 € à la communauté de communes CÈRE ET RANCE EN CHÂTAIGNERAIE, pour participer à la création d'un centre d'accueil pour enfants et jeunes thématique "ferme pédagogique", situé sur la commune d'Omps (15) et d'accepter que cette opération ait débuté avant la présente décision.

▪ **Meublés de tourisme : rapport n° 30**

(page 176 du rapport)

La Commission permanente décide de prendre note du changement de la maîtrise d'ouvrage concernant la création d'un gîte rural 3 épis "Gîte de France au Château d'Avrilly sur la commune de Trévol (03) et d'autoriser le transfert du bénéfice de la subvention régionale d'un montant de 3 600 € au profit de M. HUGUES DE CHABANNES.

▪ **Aide au conseil et aux études pour la qualification et le développement de l'offre touristique régionale : rapport n° 31**

(page 177 du rapport)

▪ Les études touristiques

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 2 900 € à la commune de SAINT-RÉMY-SUR-DUROLLE (63), pour l'étude concernant la réalisation d'un diagnostic accessibilité
- 2 000 € à MME DENISE JOURFIER, pour l'étude touristique et une subvention de 920 € pour l'expertise architecturale et de décoration concernant le projet de création d'un hébergement touristique innovant à Blot l'Église (63)
- 6 500 € à l'UNION DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU MASSIF CENTRAL (UCCIMAC), pour l'étude concernant la conception d'un outil de mesure de l'activité économique des opérateurs touristiques du Massif Central.

- Les expertises- projets et les expertises architecturales et de décoration

La Commission permanente décide d'attribuer :

- 3 920 € à M. JACKY PAWLICA, pour l'expertise architecturale et de décoration et l'expertise-projet concernant le projet de modernisation de l'hôtel-restaurant "Le Commerce" à Marcillat-en-Combraille (03)
- 2 000 € à la SA "HÔTEL DE FRANCE", pour l'expertise architecturale et de décoration et l'expertise-projet concernant le projet de modernisation de l'Hôtel de France à Montmarault (03)
- 960 € à M. DAVID CARNEIRO, pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de transformation de chambres d'hôtes en hôtel-restaurant à Thionne (03)
- 2 000 € à la commune de COLTINES (15), pour l'expertise architecturale et de décoration et l'expertise-projet concernant le projet de création d'une Auberge de Pays d'Auvergne
- 960 € à la communauté de communes du CÉZALLIER, pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de création d'une zone résidentielle de loisirs sur la commune de Chanterelle (15)
- 1 920 € à la SARL "F.G.H.P.", pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de modernisation de l'Hôtel du Parc - restaurant "FRANÇOIS GAGNAIRE" au Puy-en-Velay (43)
- 1 920 € à la SA "CYGNE VERVEINE HÔTEL", pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de modernisation de l'hôtel Ibis Centre - restaurant "La Taverne de Maître Kanter" au Puy-en-Velay (43)
- 1 920 € à MME VÉRONIQUE NOUVEL, pour la mission d'expertise-projet concernant le projet d'extension du gîte de groupe "La Source" à Saint-Christophe d'Allier (43)
- 2 000 € à la SARL "MIAVI", pour la mission d'expertise architecturale et de décoration concernant le projet de développement d'une activité de restauration au Puy-en-Velay (43)
- 2 000 € à MME HÉLÈNE ALQUIER, pour l'expertise architecturale et de décoration et l'expertise-projet concernant le projet de création d'une Auberge de Pays d'Auvergne à Compains (63)
- 1 920 € à la commune de SAINT-DONAT (63), pour l'expertise architecturale et l'expertise-projet concernant le projet de requalification du camping municipal
- 1 920 € à MME CORINNE VERT, pour l'expertise architecturale et de décoration et l'expertise-projet concernant le projet de création de chambres d'hôtes et d'un gîte d'étape à Compains (63)
- 960 € à la SARL "NORISA", pour la mission d'expertise-projet concernant le projet de rénovation d'une auberge à Escoutoux (63)
- 920 € à MME BÉATRICE OLLIER, pour la mission d'expertise architecturale et de décoration concernant le projet de modernisation de l'hôtel-restaurant "La Chaumière" à Ambert (63).

- Les journées de conseil

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 1 280 € à la SARL "AUBERGE DES MONTAGNES", pour la réalisation d'une mission de conseil en commercialisation concernant l'Auberge des Montagnes à Pailherols (15).

- Les audits de certification

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 8 272 € au groupement QUALITÉ AUVERGNE, pour participer au financement des audits "Qualité Auvergne".

- Les demandes de changements de bénéficiaires

La Commission permanente décide d'accepter les demandes de changements de bénéficiaires en ce qui concerne les opérations relatives à la SCI "SEII" et à la commune de BONNEVAL (43).

▪ **Procédure de désaffectation : rapport n° 32**

(page 200 du rapport)

Afin de rendre les autorisations de programme non utilisées à nouveau disponibles pour une affectation ultérieure par la Commission permanente, la Commission permanente décide d'accepter les opérations de désaffectation listées dans le rapport.

AGRICULTURE ET FORÊT

▪ **Contrat régional d'installation agricole : rapport n° 33**

(page 203 du rapport)

▪ Installation hors cadre successoral

La Commission permanente décide d'attribuer des subventions pour un montant global de 51 825 € aux agriculteurs dont la liste figure dans le rapport et de considérer que les installations peuvent avoir débuté avant la présente décision.

▪ Accueil d'associé

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 8 400 € à l'EARL DES TILLOUX à Deux Chaises (03) et d'accepter que l'embauche puisse avoir eu lieu avant la présente décision.

▪ Accès au foncier

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 31 156 € à la SAFER AUVERGNE pour les dossiers présentés dans le rapport, d'accepter le principe d'engager les crédits auprès de la safer AUVERGNE et que le versement lui soit également adressé et que le stockage des terres puisse avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

▪ Animation et communication

La Commission permanente décide :

- d'affecter les crédits suivants :

- 46 000 € à l'ADASEA DE L'ALLIER à Toulon-sur-Allier

- 46 000 € à l'ADASEA DU CANTAL à Aurillac

- 46 000 € à l'ADASEA DE LA HAUTE-LOIRE au Puy-en-Velay

- 46 000 € à l'ADASEA DU PUY-DE-DÔME à Aubière

- d'accepter que les opérations subventionnées aient été réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007

- de procéder au paiement de ces aides sur la base des justificatifs requis dans le cadre de la convention signée avec chaque ADASEA.

▪ **Contrat régional de diversification agricole : rapport n° 34**

(page 208 du rapport)

La Commission permanente décide de retenir les demandes présentées dans le rapport pour un montant global de subventions de 206 280 € et d'accepter que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la date de la présente décision.

▪ **Développement de l'emploi salarié : rapport n° 35**

(page 213 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :
 - 5 000 € à Agri Emploi 15 à Aurillac (15)
 - 5 000 € à Aide Agri 43 au Puy-en-Velay (43)
 - 5 000 € à Agri Emploi 63 à Aubière (63)

pour chacune de ces subventions, la dépense subventionnable est évaluée à 38 225 € correspondant au salaire (charges comprises) du chargé de projet et à des frais annexes (déplacements, secrétariat et environnement de travail du chargé de projet, frais de promotion) sur une période de douze mois

- de procéder au paiement de ces aides au vu des justificatifs de salaire, des états de frais de déplacement, des factures acquittées pour les frais d'environnement de travail et de promotion ainsi que d'un compte-rendu d'activité détaillé du chargé de projet
- d'accepter que le recrutement des trois chargés de projet ait pu intervenir antérieurement à la date de la présente décision.

▪ **Plan régional en faveur des bâtiments d'élevage : rapport n° 36**

(page 216 du rapport)

La Commission permanente décide d'engager au profit du CNASEA un crédit de 1 500 000 € représentant la participation financière de la Région Auvergne au Plan de modernisation des exploitations d'élevage bovin, ovin et caprin, étant entendu que ce crédit sera réparti entre les éleveurs en fonction des propositions d'attribution de subventions formulées par le guichet unique (Directions départementales de l'Agriculture et de la Forêt).

▪ **Charte porcine : rapport n° 37**

(page 218 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 30 000 € (plafond) au GAEC DU LIEU GARNIER à Agonges (03).

▪ **Programme de maîtrise des pollutions d'origine agricole : rapport n° 38**

(page 222 du rapport)

La Commission permanente décide de retenir les demandes d'aide régionale présentées pour un montant global de 27 103 € et d'accepter que les investissements subventionnés puissent avoir fait l'objet d'un début d'exécution avant la présente décision.

▪ **Développement de l'agriculture biologique : rapport n° 39**

(page 224 du rapport)

- Restauration collective biologique

La Commission permanente décide :

- d'agréer les dossiers présentés et d'attribuer au titre de l'action "Aide aux repas biologiques dans les lycées" des aides pour un montant global de 994,80 € à répartir entre les différents bénéficiaires dont la liste figure dans le rapport
- d'accepter que les repas biologiques puissent avoir eu lieu antérieurement à la date de la présente décision
- de procéder au versement des subventions au vu de l'imprimé de demande de subvention "Aide à la restauration collective biologique dans les lycées" et des factures acquittées

- d'attribuer une subvention d'un montant de 13 369 € à la SCIC Auvergne Bio Distribution pour l'acquisition de matériels, la réalisation d'opérations de communication et le recours à une prestation de conseil
- de procéder au paiement de cette aide au vu des factures acquittées
- d'accepter que l'opération subventionnée puisse avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la date de la présente décision.

- Investissements liés au démarrage de la production biologique

La Commission permanente décide de retenir l'ensemble des demandes d'aide régionale présentées dans le rapport, pour un montant global de subventions de 1 399 € et d'accepter que ces investissements puissent avoir débuté avant la présente décision.

- Valorisation des résultats techniques et scientifiques issus de la recherche-développement

La Commission permanente décide :

- d'allouer une subvention de 8 000 € au PÔLE SCIENTIFIQUE AGRICULTURE BIOLOGIQUE MASSIF CENTRAL
- de procéder au paiement de cette aide au vu d'un compte rendu technique et financier
- d'accepter que l'opération subventionnée puisse avoir fait l'objet d'un début d'exécution antérieur à la date de la présente décision.

- Appel à projet "Objectif Bio !"

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 67 500 € à Auvergne Biologique pour la création d'une filière maraîchage
- 10 500 € à Auvergne Biologique pour la structuration d'une filière pain biologique
- 6 000 € à Haute-Loire Biologique pour la réalisation de deux études relatives à la création d'un atelier de découpe et de valorisation de viande biologique
- 7 625 € à la SAS Arrivé Auvergne pour la création d'un produit élaboré de viande de volaille biologique
- 13 480 € à SICABA pour la réalisation d'un projet de fabrication d'une viande élaborée biologique
- 20 100 € à la SAS Thivat Nutrition Animale pour l'adaptation de l'atelier biologique de Lapeyrouse à la granulation de balles issues du décorticage de l'avoine et de l'épeautre et la valorisation de ces co-produits biologiques en alimentation
- 9 720 € à la SICARAPPAM pour la réalisation de trois études (gamme Herb'Auvergne, coupe-infusette et bâtiment
- de procéder au versement de ces subventions au vu des éléments mentionnés dans le cahier des charges de l'appel à projets "Objectif Bio !"
- d'accepter que les opérations subventionnées puissent avoir débuté avant la présente décision pour les dossiers retenus dans le cadre de l'appel à projet "Objectif Bio!"

- **Contrats de valorisation et de qualité : rapport n° 40**

(page 245 du rapport)

La Commission permanente décide de retenir les projets présentés et d'attribuer les subventions suivantes :

- 40 000 € à l'Union de Coopératives Altitude pour le développement d'une production de broutards alimentés sans OGM sous CCP
- 21 900 € à l'Union de Coopératives Altitude pour la relance de la production de taurillons Salers sous CCP
- 10 165 € à l'APIV 43 pour le développement de la démarche de qualité Hérédia "Broutard Certifié 99,1 % sans OGM"
- 25 670 € à l'APIV 43 pour une démarche portant sur l'adaptation au marché et le développement du potentiel de production des adhérents ovins

- 45 000 € à COPAGNO pour le développement d'une gamme de produits-services au sein de la filière ovine d'Auvergne
- 11 330 € à COVIDO-BOVICOOP pour le développement d'une filière de qualité sous Certification Agri-Confiance pour la production de bovins contractualisée
- 11 170 € au GAPAC pour le développement des abattages locaux et de la production ovine herbagère de qualité
- 9 040 € à OVICOOP ALLIER pour le développement des abattages locaux et de la production ovine herbagère sous Label Rouge
- 26 800 € à OVIMONTS pour la mise en œuvre d'un contrat de valorisation et d'amélioration de la production ovine de qualité
- 24 580 € à SICABA pour le développement de l'abattage local et de la production bovine sous Label Rouge "Bœuf Charolais du Bourbonnais" avec IGP
- 11 180 € à SICABA pour le développement de l'abattage local et de la production ovine sous Label Rouge "Agneau Fermier du Bourbonnais" avec IGP
- 9 200 € à SOCAVIAC pour le développement des abattages locaux et de la production ovine herbagère sous Label Rouge
- 15 000 € à l'ADEC 63 pour la valorisation des produits issus de la filière équine de trait
- 18 325 € à l'association Auvergne Développement Avicole pour la phase de pré-faisabilité commerciale et économique de mise en place d'une filière complète de production avicole pour produits élaborés sous signes de qualité
- 12 000 € à l'association Porc Montagne dans le cadre du projet de développement des filières porc et bœuf de montagne, au titre de l'axe 1 du volet 1
- 18 000 € à la SAS Porc Montagne Développement dans le cadre du projet de développement des filières porc et bœuf de montagne
- 10 000 € à la SARL Le Planézard dans le cadre du projet de développement des filières porc et bœuf de montagne, au titre de l'axe 1 du volet 2
- 20 000 € à l'association Val'Lait Salers pour la mise en marché de nouveaux fromages à base de lait de vaches Salers sur la Vallée de la Cère
- 7 300 € à la Fromagerie des Vaches Salers pour la mise en place d'une filière de valorisation du lait de vaches Salers
- 4 280 € au Syndicat de Défense des Volailles Fermières d'Auvergne pour le développement de nouveaux produits sous signes officiels de qualité
- 12 000 € à l'association Blé, Farine, Pain de Qualité pour la demande d'obtention d'un Label Rouge sur un mélange de blés
- 16 500 € à la Coopérative Fromagère de Planèze pour la mise en place d'une stratégie de la filière "Tomme de Montagne"
- 19 400 € à l'association d'Économie Rurale du Puy-de-Dôme Horizon pour fédérer des agriculteurs au sein d'un réseau et valoriser leurs produits par la vente sur internet.

La Commission permanente décide :

- de déroger aux modalités prévues dans le cahier des charges de l'appel à projets "Valorisation des produits" en subventionnant les prestations de l'Association Régionale Ovine d'Auvergne (AROA) incluses dans les dossiers à hauteur de 80 %
- de procéder au paiement des subventions au vu des éléments mentionnés dans le cahier des charges de l'appel à projets "Valorisation des produits"
- d'accepter que les opérations subventionnées aient pu recevoir un début d'exécution antérieur à la date de la présente décision
- d'attribuer une subvention complémentaire de 70 000 € à l'APAQ, pour la réalisation de son programme en faveur des produits Label Rouge, au titre de l'exercice 2007 en acceptant qu'il ait débuté le 1^{er} janvier 2007.

▪ **Études : rapport n° 41**
(page 289 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 10 000 € à ARVALIS pour la réalisation de la 1^{ère} tranche d'une étude intitulée "Mode de production durable - Produire du blé avec moins d'intrants"
- d'accepter que l'étude subventionnée ait pu avoir débuté avant la présente décision
- de procéder au versement de cette aide au vu d'un rapport d'exécution technique et financier.

▪ **Plans de développement de massifs forestiers : rapport n° 42**
(page 291 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 48 000 € au Centre Régional de la Propriété Forestière pour la phase de démarrage de l'animation sur les PDM de Ferrières sur Sichon en Montagne Bourbonnaise (03), du massif de Montfaucon (43), du massif de Fournols dans le Haut-Livradois (63) et du massif d'Arlanc Est (63) et pour la poursuite de l'animation sur le massif Est Margeride (43)
- de procéder au versement de cette aide sur la base d'un récapitulatif des dépenses effectuées et d'un compte-rendu d'activités intégrant les indicateurs décrits dans le rapport
- d'accepter que l'animation des PDM ait pu recevoir un début d'exécution avant la date de la présente décision.

▪ **Modernisation des entreprises de première transformation du bois : rapport n° 43**
(page 294 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 199 750 € à l'entreprise PASCAL RAMILIEN au Mayet de Montagne (03) pour l'acquisition de matériels de production et de valorisation des produits connexes.

▪ **Promotion du bois dans la construction : rapport n° 44**
(page 298 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 25 000 € à la commune de LA ROCHE BLANCHE (63), pour la construction d'une salle de sports
 - 20 000 € à la communauté de communes du BRIVADOIS (43), pour la construction d'une salle de sports à Brioude
- et d'accepter que les investissements subventionnés puissent avoir débuté avant la présente décision.

ÉDUCATION ET FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

▪ **Dotations forfaitaires pour travaux urgents dans les établissements publics : rapport n° 45**
(page 301 du rapport)

La Commission permanente décide d'abonder la dotation pour travaux urgents en faveur des établissements suivants, pour un montant total de 692 000 € :

- 19 000 € au lycée de Presles à Cusset
- 56 000 € au lycée *Albert Einstein* à Montluçon
- 5 100 € au lycée de *Blaise de Vigenère* à Saint-Pourçain-sur-Sioule
- 90 000 € au lycée *Paul Constans* à Montluçon
- 90 000 € au lycée *Raymond Cortat* à Aurillac

- 26 000 € au lycée agricole *Georges Pompidou* à Aurillac
- 40 000 € au lycée *Charles et Adrien Dupuy* au Puy-en-Velay
- 46 000 € au lycée agricole de Brioude-Bonnefont
- 68 000 € au lycée *Léonard de Vinci* à Monistrol-sur-Loire
- 32 000 € au lycée général et hôtelier à Chamalières
- 23 000 € au lycée *Jeanne d'Arc* à Clermont-Ferrand
- 25 000 € au lycée *René Descartes* à Cournon d'Auvergne
- 16 000 € au lycée *Blaise Pascal* à Clermont-Ferrand
- 28 000 € au lycée agricole *Louis Pasteur* à Lempdes
- 15 900 € au lycée agricole de Rochefort-Montagne
- 15 000 € au lycée *Sidoine Apollinaire* à Clermont-Ferrand
- 90 000 € au lycée *Claude et Pierre Virlogeux* à Riom
- 7 000 € au lycée *Vercingétorix* à Romagnat.

▪ **Fonctionnement des lycées publics - Dotations complémentaires : rapport n° 46**

(page 304 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une dotation complémentaire de fonctionnement aux établissements suivants :

- 79 646,53 € au lycée *Madame de Staël* à Montluçon
- 1 660,39 € au lycée *Gustave Eiffel* à Gannat
- 819,60 € au lycée *Blaise Pascal* à Ambert.

▪ **Fonctionnement des lycées et lycées professionnels - Répartition des dotations globales de fonctionnement pour l'année 2008 : rapport n° 47**

(page 305 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une dotation globale de fonctionnement aux lycées suivants :

- 122 616 € au lycée *Gustave Eiffel* à Gannat
- 242 890 € au lycée agricole de Brioude-Bonnefont.

▪ **Programme prévisionnel des investissements et programme général annuel de travaux dans les lycées : rapport n° 48**

(page 306 du rapport)

Pour la rénovation du lycée agricole d'Yssingaux, la Commission permanente décide d'autoriser la société ICADE G3A, mandataire, à signer l'avenant au marché de coordination pour la sécurité et la protection de la santé attribué au bureau APAVE SUDEUROPE, à Saint-Étienne.

Pour la restructuration du lycée *Paul Constans* à Montluçon, la Commission permanente décide d'autoriser la société ICADE G3A, mandataire, à signer l'avenant au marché de travaux attribué au Groupement PIZON/CAU, à Montluçon.

Pour la réfection des internats, de la lingerie, de la cuisine et demi-pension et des façades du lycée *Madame de Staël* à Montluçon, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché de travaux attribué à la SARL ZANELLI, à Montluçon.

Pour la réfection de la cuisine au lycée de Mauriac (site Pompidou), la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les avenants aux marchés de travaux suivants :

- lot n° 4 - Finitions, attribué à la SARL SOUBEYROU, à Mauriac
- lot n° 5 - Menuiserie - serrurerie, attribué à l'entreprise PALAT, à Saint-Martin Valmeroux
- lot n° 8 - Électricité - courants forts et faibles - alarme incendie, attribué à l'entreprise TAZE, à Bort-les-Orgues
- lot n° 14 - Cuisine provisoire, attribué à l'entreprise ILLICO SAS, à Miribel.

▪ **Programme prévisionnel des investissements et programme général annuel de travaux dans les lycées : rapport complémentaire**

Vu les offres économiquement les plus avantageuses, choisies par la Commission d'Appel d'Offres,

Pour les travaux de mise en sécurité du lycée Général et Hôtelier de Chamalières, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

- lot 1 - VRD/Maçonnerie, attribué à la SARL ECD DUGUAIT à Beaumont, pour 439 582,22 € HT
- lot 2 - Menuiseries intérieures bois, attribué à l'entreprise SABATTERY à Sayat, pour 50 718,10 € HT
- lot 3 - Plâtrerie / Faux plafonds / Peinture, attribué à l'entreprise MANARANCHE à Clermont-Ferrand, pour 238 030,41€ HT
- lot 4 - Électricité, attribué à l'entreprise SAEC à Riom, pour 151 626,75 € HT
- lot 5 - Sanitaire - ventilation, attribué à l'entreprise BLANCHET à Clermont-Ferrand, pour 91 953 € HT
- lot 6 – Serrurerie, attribué à l'entreprise MONT Dominique à Clermont-Ferrand, pour 53.345,70 € HT.

Pour la réfection du service de restauration et d'un bloc sanitaire au lycée *Vercingétorix* à Romagnat, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

- lot 1 - Démolition /Maçonnerie, attribué à l'entreprise DUGAIT Bernard à Beaumont, pour 122 744,51 € HT
- lot 2 - Menuiserie bois, attribué à l'entreprise Atelier des Dômes à Lempdes, pour 63 907,86 € HT
- lot 3 - Cloisonnement/peinture, attribué à l'entreprise MANARANCHE à Clermont-Ferrand, pour 96 002,93 € HT
- lot 4 - Plafonds suspendus, attribué à l'entreprise MANARANCHE à Clermont-Ferrand, pour 20 477,92 € HT
- lot 5 - Revêtements de sols collés, attribué à l'entreprise CARTECH à Pont-du-Château, pour 31 231,25 € HT
- lot 6 - Carrelage – faïence, attribué à l'entreprise CRH à Mezel, pour 46 911,51 € HT
- lot 7 - Chauffage – ventilation sanitaire, attribué à l'entreprise ACLIM à Clermont-Ferrand, pour 132 000 € HT
- lot 8 - Électricité – faïence, attribué à l'entreprise SAEC à Riom, pour 203 976,70 € HT
- lot 9 - Cloisons agro-alimentaires, attribué à l'entreprise GOURGOUILLAT à Lempdes, pour 15 706,73€ HT
- lot 10 - Équipement de cuisine, attribué à l'entreprise EQUIP FROID à Tulle, pour 105 365 € HT
- lot 12- VRD, attribué à l'entreprise COLAS à Gerzat, pour 91 241,23 € HT
- lot 13 - Serrurerie, attribué à l'entreprise GINET à Cournon, pour 21 200 € HT.

Pour les Travaux de mise en sécurité au lycée *Amédée Gasquet* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser la Société H4 VALORISATION, mandataire, à signer les marchés de travaux avec les entreprises suivantes :

- lot 1 - Plâtrerie/peinture, attribué à l'entreprise RODRIGUEZ à Riom, pour 68 176 € HT
- lot 2 - Menuiserie bois, attribué à l'entreprise TRANCHANT à Clermont-Ferrand, pour 71 788 € HT
- lot 3 - Électricité, attribué à l'entreprise INÉO RHÔNE-AUVERGNE à Cébazat, pour 76 443 € HT
- lot 4 - Maçonnerie, attribué à l'entreprise ECD DUGAIT à Beaumont, pour 6 869 € HT
- lot 5 - Menuiseries aluminium, attribué à l'Atelier Christian PERRET à La Roche Blanche, pour 8 896 € HT.

Pour la restructuration du lycée *Gustave Eiffel* à Gannat, la Commission permanente décide d'autoriser la Société H4 VALORISATION, mandataire, à signer le marché de travaux avec l'entreprise générale GFC à Clermont-Ferrand, pour un montant de 11 713 731,95 € HT.

Pour la réfection de la demi-pension au lycée de Mauriac - site Pompidou, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant au marché de travaux, concernant le lot n° 6 - ventilation/chauffage, attribué à l'entreprise LAVERGNE à Pleaux.

Pour les travaux de mise en sécurité au lycée *Jeanne d'Arc* à Clermont-Ferrand, la Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer :

- l'avenant n° 2 au marché de travaux, concernant le lot n° 1 - gros-œuvre - maçonnerie, attribué à l'entreprise ECD DUGUIT à Beaumont
- l'avenant n° 4 au marché de travaux, concernant le lot n° 3 - plâtrerie - peinture - faux plafonds - flocage, attribué à l'entreprise PEGEON à Beaumont
- l'avenant n° 4 au marché de travaux, concernant le lot n° 5 - électricité, attribué à l'entreprise SAEC à Riom
- l'avenant n° 3 au marché de travaux, concernant le lot n° 6 - plomberie - sanitaire - chauffage - désenfumage, attribué à l'entreprise MAGNE à Clermont-Ferrand.

▪ **Équipement des lycées publics : rapport n° 49**

(page 311 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'affecter, pour les opérations en maîtrise d'ouvrage définies en annexe au rapport :
 - 220 400 € pour le programme général
 - 100 000 € pour les équipements liés à des rénovations
- d'attribuer un montant total de subventions de 838 600 € (programme général) pour les opérations définies en annexe au rapport
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à lancer des appels d'offres pour la dévolution des équipements
- de l'autoriser à avoir recours à la procédure négociée si un appel d'offres est infructueux
- de donner délégation à la Commission d'Appel d'Offres du Conseil régional d'Auvergne pour désigner les entreprises attributaires
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les marchés de fournitures à intervenir et les avenants éventuels aux dits marchés, ainsi que les marchés passés sans formalités préalables.

FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE ET APPRENTISSAGE

▪ **Actions collectives de formation professionnelle destinées à des personnes sans emploi (marchés publics) : rapport n° 50**

(page 323 du rapport)

- Annulation de deux formations

La Commission permanente décide :

- de prendre acte de l'annulation des formations intitulées "création/reprise d'entreprise", formation mise en œuvre par la Maison Familiale et Rurale de Gelles et "agent de prévention et de sécurité" formation mise en œuvre par PRATIC FORMATION

- de désengager les montants suivants :

- 42 795,60 € en 2007, dont 21 397,80 € au titre du Fonds Social Européen objectif 2007-2013
- 70 040,40 € en 2008, dont 35 020,20 € au titre du Fonds Social Européen objectif 2007-2013.

- Modification concernant une action de formation

La Commission permanente décide de déprogrammer, au titre des financements européens, l'action intitulée "Transport de voyageurs" mise en œuvre par l'organisme VIGIER et d'autoriser le versement de la somme correspondante, soit 60 327 €, sur les fonds de la Région Auvergne.

▪ **Actions collectives de formation professionnelle destinées à des personnes sans emploi (réponse aux besoins des entreprises) : rapport n° 51**

(page 325 du rapport)

- Modification concernant une formation

La Commission permanente décide :

- de prendre acte du report des actions "Conducteur d'installation et de machines automatisées" et "Technicien de maintenance industrielle" mises en œuvre par l'AFPI de Thiers pour la société BRÜGGEN

- de désengager la somme de 53 770 € en 2007 et de la reporter sur l'année 2008

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant correspondant.

- Nouvelles demandes de formation

Formation au métier de "Téléconseiller-télévendeur" pour la société M.A.R.S.

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 30 317 € au GRETA des Monts du Cantal, dont 13 916 € en 2007 et 16 401 € en 2008 pour la formation d'un effectif indicatif de 10 personnes sans emploi au métier de "Téléconseiller-télévendeur" pour la société M.A.R.S.

- d'accorder aux bénéficiaires de cette action de formation le statut de stagiaires de la formation professionnelle rémunéré

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention tri-partite correspondante ainsi que ses éventuels avenants.

Formation préparatoire à l'emploi "d'employé commercial rayon boucherie" pour l'enseigne Champion

La Commission permanente décide :

- d'attribuer une subvention de 45 852 € à la SCOP EFCA, dont 3 603 € en 2007 et 42 249 € en 2008 pour la formation d'un effectif indicatif de 10 personnes sans emploi au métier "d'Employé commercial rayon boucherie" pour l'enseigne Champion
- d'accorder aux bénéficiaires de cette action de formation le statut de stagiaires de la formation professionnelle rémunéré
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention tri-partite correspondante ainsi que ses éventuels avenants.

Formation télévendeur téléconseiller partenariat Société Clients Tel Services

La Commission permanente décide :

- d'accorder au GRETA des Monts du Cantal une subvention de 35 287 € dont 13 916 € en 2007 et 21 371 € en 2008 pour la formation d'un effectif indicatif de 10 personnes sans emploi au métier de "télévendeur téléconseiller" pour la société Clients Tel Services
- d'accorder aux bénéficiaires de cette action de formation le statut de stagiaires de la formation professionnelle rémunéré
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention tri-partite correspondante ainsi que ses éventuels avenants.

▪ **Achat de places dans des actions de formation dont la Région Auvergne n'est pas l'unique ou le principal financeur : rapport n° 52**

(page 329 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une subvention de 15 000 € à l'association A.D.E.F.P.A.T. à Albi (81), pour participer à la mise en place d'une plate-forme interrégionale dans le cadre de la Convention Interrégionale Massif Central 2007-2013 et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec l' A.D.E.F.P.A.T. la convention correspondante ainsi que ses éventuels avenants.

▪ **Fonds d'intervention formation : rapport n° 53**

(page 331 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de modifier l'aide attribuée le 29 mai 2007 à la SARL ROUX JOURFIER MÉTALLERIE à Frugières-les-Mines (43) pour la formation "contrôle de gestion"
 - d'apporter une subvention de 2 835 € à cette entreprise, répartie comme suit : 1 795,50 € en 2007 et 1 039,50 € en 2008
 - de désengager la somme de 4 684,50 € en 2007
 - d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant correspondant.
- de modifier la répartition financière de l'aide de 7 182 € accordée à la SARL RAZ ET FILS à Dore l'Église (63), suite au report de la formation "Maintenance industrielle" de la manière suivante : 2 268 € en 2007 et 4 914 € en 2008
 - de désengager la somme de 3 024 € en 2007
 - d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant correspondant.

- de reporter, sur l'année 2007, la somme de 14 523,60 € au lieu de 17 689 € attribuée le 24 septembre 2007, pour la formation "assurance qualité" au profit de l'association LES GENÊTS au Chambon sur Lignon (43)
 - de désengager la somme de 3 165,40 € en 2007
 - d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant correspondant.

- de prendre acte de la nouvelle dénomination de CEGA à Clermont-Ferrand : association AER 63 HORIZON à Clermont-Ferrand
 - de reporter sur l'année 2007 la somme de 6 802 € pour la formation "système de gestion intégrée" au profit de l'association AER 63 HORIZON à Clermont-Ferrand
 - d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant correspondant.

- de prendre acte de la nouvelle dénomination de GEFA à Clermont-Ferrand : association AGC HORIZON 63 à Clermont-Ferrand
 - de reporter sur l'année 2007 la somme de 9 278 € pour la formation "système de gestion intégrée" au profit de l'association association AGC HORIZON 63 à Clermont-Ferrand
 - d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant correspondant.

▪ **Formation des emplois jeunes : rapport n° 54**

(page 335 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une aide globale de 956,50 € répartie comme suit :

- 122 € au Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles de l'Allier à Moulins pour la préparation au concours "CRFPA" au profit de son animatrice, agent de développement juridique
- 486 € à l'Association de Tennis de Table de Montbeugny pour la formation qualifiante "BEES 1er degré tennis de table" au profit de son Agent de développement de tennis de table
- 213,50 € à Radio Campus de Clermont-Ferrand pour 2 formations d'adaptation "concevoir et organiser la communication écrite d'un projet" et "recherche de financements privés" au profit de sa chargée de communication
- 135 € à l'association Amathéa à Orcet pour la formation d'adaptation "projet culturel" au profit de sa Coordinatrice de développement culturel

La Commission permanente décide d'accepter que certaines opérations aient démarré avant la présente décision et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec les organismes de formation les conventions correspondantes et leurs éventuels avenants.

▪ **Investissement dans les organismes de formation : rapport n° 55**

(page 339 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 100 000 € à la commune d'YSSINGEAUX, afin qu'elle assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de réhabilitation des bâtiments et des extérieurs, mis à disposition de la société de formation en pâtisserie THURIÈS et DUCASSE, d'accepter que les travaux aient pu démarrer avant la présente décision et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec la commune d'Yssingaux la convention correspondante.

La Commission permanente décide :

- d'attribuer les subventions suivantes :

- 1 832,78 € à la MAISON FAMILIALE RURALE DE VERNINES, pour l'acquisition de 6 postes informatiques
- 2 692,43 € à l'INFA, pour l'acquisition de 14 postes informatiques pour le site de Clermont-Ferrand
- 4 161,86 € au GRETA DE CLERMONT-FERRAND, pour l'acquisition de matériel pédagogique audio-visuel et informatique

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec les organismes de formation les arrêtés correspondants.

▪ **Prestations de services en faveur de l'apprentissage : rapport n° 56**

(page 343 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à verser à la société YMAG la somme de 11 892,35 € correspondant à son service de maintenance évolutive pour l'année 2007.

▪ **Mise en œuvre de la gratuité de formation de niveau V - Prise en charge des coûts de formation dans les établissements de formation des secteurs social, paramédical et de sages-femmes : rapport n° 57**

(page 344 du rapport)

La Commission permanente décide de verser au titre de la prise en charge des frais de formation aux centres de formation les subventions suivantes :

- 23 695 € au centre hospitalier Sainte-Marie du Puy en Velay pour l'IFAS
 - 24 240 € au centre hospitalier de Mauriac pour l'IFAS
 - 26 475 € au centre hospitalier de Saint-Flour pour l'IFAS
 - 57 570 € au centre hospitalier d'Aurillac pour l'IFAS
 - 15 500 € au centre hospitalier de Riom pour l'IFAS
 - 32 175 € au centre hospitalier de Moulins pour l'IFAS
 - 62 360 € au centre hospitalier du Puy en Velay pour l'IFAS
 - 28 800 € au centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand pour l'IFAS
 - 3 762 € au centre hospitalier de Montluçon pour l'IFAS
 - 37 895 € au centre hospitalier universitaire pour l'Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture
 - 7 500 € au centre hospitalier universitaire de Clermont-Ferrand pour l'Institut de Formation d'Ambulanciers
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à réajuster le montant de la subvention en fonction des droits d'inscription qui seront pris en charge suite aux décisions de la Commission d'attribution des bourses d'études du Conseil régional
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les avenants aux conventions, prévoyant le versement des subventions en deux acomptes (à l'exception de l'IFA de Clermont qui, compte tenu de la durée de la formation, percevra l'intégralité de la subvention en un versement) ; les formations s'étalant sur deux années, le premier acompte sera versé en 2007 et le second en 2008.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, BOURSES ET RECHERCHE

▪ **Recherche et innovation technologique - Équipement des laboratoires - Allocations de recherche - Comité Auvergne pour la Recherche et la Technologie : rapport n° 58**

(page 347 du rapport)

▪ **Équipement des laboratoires**

La Commission permanente décide d'accorder à l'INRA pour le programme "Qualité des Aliments" de l'année 2005 le changement de matériel mentionné dans le rapport.

- Allocations de recherche

La Commission permanente décide d'accorder les allocations de recherche aux projets suivants :

- Nouvelles allocations :

- "Innov@pôle" : une allocation doctorale à M. Benoît GANDAR (CEMAGREF)

- "Prévoir" : une allocation doctorale à Melle Yun DENG (Université Blaise Pascal)

- Renouvellement d'une allocation de thèse :

- "Instruire" : 3^{ème} année de thèse de M. Mohieddine MISSAOUI (Université Blaise Pascal).

La Commission permanente décide :

- d'accorder à chaque bénéficiaire d'une allocation doctorale, une aide financière d'un montant annuel de 30 000 € brut, prise en compte pendant 3 ans pour les nouvelles demandes (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires aux budgets des années concernées)

- d'affecter 90 000 € à ce programme et de verser cette aide à l'organisme dont dépend chaque étudiant soit : 30 000 € au CEMAGREF et 60 000 € à l'Université Blaise Pascal.

- de donner mandat au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer les conventions ou avenants nécessaires à la mise en œuvre de ce programme.

- Allocations de docteur-ingénieur

La Commission permanente décide :

- de prélever 3 729 € au titre de l'exercice 2007 et 55 069 € au titre de l'exercice 2008 (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires au budget 2008)

- de verser la somme de 14 023 € à l'INSERM en faveur de Melle Maryline GARDETTE (1^{ère} année)

- de verser la somme de 44 775 € au CEMAGREF, soit 14 925 € en faveur de M. Nicolas BOUTON, de M. Aurélien JACQUOT et de Melle Mélanie DESCAMPS (2^{ème} année)

- d'accorder la nouvelle allocation en faveur de l'INSERM pendant trois ans (sous réserve de l'inscription des crédits nécessaires aux budgets des années concernées)

- de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer, avec l'INSERM et le CEMAGREF, les conventions ou avenants correspondants et passer tout acte nécessaire à la réalisation de ce programme.

- Comité Auvergne pour la Recherche et la Technologie (CART)

La Commission permanente décide de verser la somme de 20 000 € à l'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE (A.D.E.R.), gestionnaire des crédits de fonctionnement du Comité Auvergne pour la Recherche et la Technologie et de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer avec le Président de l'A.D.E.R. la convention correspondante et passer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de ce programme.

- **Aide aux étudiants handicapés : rapport n° 59**

(page 353 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 40 000 € à l'U.R.A.P.E.D.A. et 60 000 € à HANDI-SUP pour le programme 2007/2008 et de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer les conventions nécessaires à la mise en œuvre de ces actions.

DÉVELOPPEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, POLITIQUE CONTRACTUELLE

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - POLITIQUE CONTRACTUELLE ET TIC

▪ Contrats régionaux de développement durable du territoire : rapport n° 60

(page 357 du rapport)

▪ Contrats régionaux de développement durable du territoire

La Commission permanente décide d'attribuer à l'association Territoire de Projet en Sologne Bourbonnaise (03) une subvention forfaitaire de 25 000 € pour financer l'animation, le suivi et l'évaluation du Contrat « Auvergne + » du Territoire de Projet en Sologne et Bocage Bourbonnais et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision. Le versement de cette subvention sera conditionné par la signature d'une convention définissant les engagements de l'association en matière d'animation, de suivi, de coordination et d'évaluation et les engagements du Conseil Régional en matière de financement.

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 4 500 € à l'agence "Entreprendre au Pays d'Aurillac" au titre du FRADDT-PAYS pour financer 6 Packs Accueil Logement sur l'année 2007 et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision (*le Président René SOUCHON ne participe pas au vote*)
- 25 000 € à l'Association pour le Développement du Pays d'Aurillac pour financer la 2^{ème} année d'animation, de suivi et d'évaluation du Contrat "Auvergne +" du Pays d'Aurillac et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision
- 130 000 € à la Communauté d'agglomération du Bassin d'Aurillac au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'acquisition des locaux et les travaux pour l'Office de tourisme et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision
- 11 890 € à la communauté de communes de Cère et Goul en Carladès au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'étude pour le projet de création d'une aire d'accueil - détente - information touristique à Saint-Jacques-des-Blats et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision
- 457 500 € à la communauté de communes de Cère et Rance en Châtaigneraie, dont 195 000 € au titre du FRADDT-PAYS et 262 500 € au titre du FRADDT-EPCI pour financer la réalisation d'une ferme pédagogique à OPMS et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision
- 64 000 € à la communauté de communes du Pays de Montsalvy au titre du FRADDT-EPCI pour financer le multiple rural à Vieillevie et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision
- 25 000 € à l'association Gentiane pour financer la 3^{ème} année d'animation, de suivi et d'évaluation du Contrat "Auvergne +" du Pays du Haut Cantal - Dordogne pour l'année 2007/2008 et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision
- 68 000 € à la commune de Riom-ès-Montagnes au titre du FRADDT-EPCI de la Communauté de communes du Pays de Gentiane, pour financer l'aménagement de six logements locatifs dans l'ancienne école située à Riom-ès-Montagnes et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision
- 42 000 € à la communauté de communes du Pays de Salers pour financer l'aménagement d'un parc d'activités touristiques sur la Commune de Saint-Martin-Valmeroux (15) et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision (*vote contre du Groupe Vert*)

- 9 000 € à la communauté de communes Mur-ès-Allier au titre du FRADDT-PAYS pour financer l'étude pré-opérationnelle relative à la Zone Pilote Habitat de Pérignat-ès-Allier et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision
- 71 600 € à la commune de Dallet au titre du FRADDT-EPCI de la Communauté de communes Mur-ès-Allier pour financer la réalisation d'un relais d'assistance maternelle (RAM) et d'une bibliothèque - médiathèque à Dallet et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision
- 93 265 € à la communauté de communes du Pays d'Ambert au titre du FRADDT-EPCI pour financer la création de locaux associatifs dans une résidence pour personnes âgées non dépendantes à Job et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision
- 60 000 € à la communauté de communes du Pays d'Ambert (63) au titre du FRADDT-EPCI pour financer la création de huit logements locatifs, situés Résidence les Mèlèzes à JOB
- 25 000 € à l'Association de Réflexion et d'Étude du Bassin de Thiers (63) pour financer l'animation, le suivi et l'évaluation du Contrat "Auvergne +" du Territoire de Projet du Bassin de Thiers et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision ; le versement de cette subvention sera conditionné par la signature d'une convention définissant les engagements de l'association en matière d'animation, de suivi, de coordination et d'évaluation et les engagements du Conseil Régional en matière de financement.
- 4 540 € à la communauté de communes du Pays de Courpière au titre du FRADDT-EPCI pour financer l'étude de faisabilité pour les futurs locaux du centre de loisirs d'Aubusson d'Auvergne et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision.

- Dérogation

La Commission permanente décide de ramener la dépense subventionnable de l'opération d'animation du Contrat "Auvergne +" du Pays du Haut Cantal - Dordogne, menée par l'association Gentiane pour l'année 2005/2006, à 39 227,68 € au lieu des 47 967 € prévus initialement.

- Cotisation

La Commission permanente décide de verser à l'UNADEL la somme de 15 000 € au titre de la cotisation de la Région Auvergne pour 2007.

- **Revitalisation du patrimoine rural : rapport n° 61**

(page 384 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 36 000 € à la commune de MAZIRAT (03), pour financer la transformation de l'ancienne école en salle socioculturelle et d'accepter que cette opération ait pu être engagée avant la présente décision.

- **Projet de coopération transnationale LEADER + : "Rendez-vous 21" du CPIE Clermont Dômes présenté par le GAL PNR des Volcans d'Auvergne : rapport n° 62**

(page 386 du rapport)

La Commission permanente décide de verser une subvention de 30 000 € à l'association CPIE CLERMONT-DÔMES pour le projet de coopération "Rendez-vous 21" dont le GAL PNR des volcans d'Auvergne est chef de file et qui associe deux autres GAL français et un territoire marocain et d'accepter le démarrage anticipé de cette opération en juillet 2007.

▪ **Convention Énita - État - Région Auvergne concernant le Centre Régional Auvergnat de l'Information Géographique (CRAIG) : rapport n° 63**

(page 392 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention avec l'Énita et l'État concernant le Centre Régional Auvergnat d'Information Géographique
- d'accorder au titre de l'année 2007 le versement d'une subvention de 100 000 € à l'Énita.

▪ **Convention entre le Conseil régional d'Auvergne et l'association SIMPA en vue de la mise en œuvre d'un système d'informations médicales partagées en Auvergne : rapport n° 64**

(page 415 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer la convention avec l'association SIMPA en vue de la mise en œuvre d'un Système d'Informations Médicales Partagées en Auvergne
- d'attribuer à l'association SIMPA (Système d'Informations Médicales Partagées en Auvergne) une subvention d'un montant global de 150 000 € ; cette subvention fera l'objet de 2 tranches de paiements identiques en 2007 et 2008.

POLITIQUE RÉGIONALE DU LOGEMENT, DE L'HABITAT ET DE LA VILLE

▪ **Politique de la ville et de requalification urbaine : rapport n° 65**

(page 449 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 31 355 € à la VILLE DE CLERMONT-FERRAND, pour financer la création d'un mail piétonnier rue du Torpilleur Sirocco
 - 17 147 € à la VILLE DE CLERMONT-FERRAND, pour financer l'aménagement d'un terrain multisports situé quartier Saint-Jacques
- et d'accepter le démarrage anticipé des travaux.

▪ **Promotion de la mixité sociale : rapport n° 66**

(page 452 du rapport)

La Commission permanente décide de répartir un montant global de subventions de 84 000 € entre les différents bénéficiaires indiqués dans le rapport.

▪ **Création d'habitat en milieu rural : rapport n° 67**

(page 455 du rapport)

Au titre de l'action "Logement social en milieu rural", la Commission permanente décide :

- d'accepter, comme il s'agit de dossiers déposés en 2006, de ne pas retenir les prescriptions environnementales et la procédure de consultation des C.A.U.E. en raison de l'impossibilité technique des opérateurs H.L.M.
- d'attribuer un montant global de subventions de 78 000 € détaillées dans le rapport
- d'accepter le démarrage anticipé des opérations décrites dans le rapport de MOULINS HABITAT (03).

Au titre de l'action "Logement public rural", la Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 240 350 € détaillées dans le rapport et d'accepter le démarrage anticipé des opérations décrites dans le rapport, des communes de Gouise (03), de Liernolles (03), de Limoise (03), de Chavroches (03), de Saint-Pourçain-sur-Besbre (03), de Saint-Voir (03), de Saint-Privat-du-Dragon (43) et de la communauté de communes Sancy Artense Communauté (63).

▪ **Habitat des territoires ruraux - public : rapport n° 68**

(page 463 du rapport)

Au titre de l'action "Aménagement de logements locatifs", la Commission permanente décide d'accepter de prolonger jusqu'au 1^{er} mars 2006 la validité de l'arrêté du 15 novembre 2004 attribuant une subvention de 20 000 € à la communauté de communes du PAYS D'HURIEL (03).

▪ **Habitat des territoires ruraux - privé : rapport n° 69**

(page 464 du rapport)

Au titre de l'action "Logements locatifs ruraux", la Commission permanente décide :

- de répartir un montant global de subventions de 77 280 € entre les différents bénéficiaires mentionnés dans le rapport
- d'accepter l'annulation des subventions relatives aux opérations décrites dans le rapport des communautés de communes du PAYS DE SAINT-FLOUR (15) et de SUMÈNE ARTENSE (15)
- d'attribuer à ces mêmes communautés de communes un montant global de 8 400 € pour financer la réhabilitation :
 - d'un logement locatif situé Liozargues à ROFFIAC (15), appartenant à M. Philippe CARRIER,
 - d'un logement locatif situé à YDES (15), appartenant à M. Paul MONIER.

ENVIRONNEMENT, TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET ÉNERGIES

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET ÉNERGIES

▪ **Politique de l'eau - Contrats de rivière et de lacs - Contrats territoriaux - SAGE : rapport n° 70**

(page 469 du rapport)

Conformément à l'engagement du Conseil régional dans le cadre de la convention d'objectifs triennale 2007/2009 signée avec le Parc Naturel Régional Livradois-Forez, la Commission permanente décide :

- de verser un total de subventions de 19 240 € destinées à financer :
 - à hauteur de 18 240 € le poste de chargée de mission "Gestion de l'eau et des milieux aquatiques"
 - à hauteur de 1 000 € l'élaboration de la lettre d'information du SAGE Dore, la demande de versement de cette subvention devant être transmise à la Région Auvergne avant le 31 décembre 2007
- d'attribuer un total de subventions de 19 952 € destinées à financer :
 - à hauteur de 7 952 € l'étude du fonctionnement de la nappe alluviale dans la basse vallée de la Dore
 - à hauteur de 6 000 € la mise en place d'un réseau complémentaire de suivi de la qualité des eaux sur le bassin versant de la Dore
 - à hauteur de 6 000 € la consultation des habitants du bassin versant de la Dore sur les enjeux de la gestion de l'eau par une démarche d'enquête photographique
- d'autoriser la prise en compte des dépenses réalisées avant la présente décision.

▪ **Qualité de l'air : rapport n° 71**

(page 475 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 20 000 € à l'association ATMO AUVERGNE, pour financer l'acquisition et la mise en place d'un logiciel de modélisation.

▪ **Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables - Plan bois-énergie : rapport n° 72**

(page 477 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer un total de subventions de 96 997 € destinées à financer les opérations telles qu'indiquées dans le rapport, dont :

- 87 768 € pour les projets des collectivités
- 2 173 € pour le projet de la Sucrerie de Bourdon
- 7 056 € pour le projet du Centre Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Loire.

Les dépenses engagées pour ces différents projets antérieurement à la présente décision sont prises en compte.

▪ **Sensibilisation et éducation : rapport n° 73**

(page 482 du rapport)

La Commission permanente décide, au titre de la politique en faveur de la sensibilisation à l'environnement et au développement durable, de verser à l'association ANIS ETOILÉ une subvention de 3 700 € pour financer l'ensemble des dépenses engagées sur l'exercice 2007 pour son action d'animation, à destination des classes des lycées de la Région, de l'exposition "des Paysans contre la faim". Les crédits correspondants devront être sollicités par le bénéficiaire avant le 31 décembre 2007.

La Commission permanente décide de verser, dans le cadre de la démarche Éco-Projet 2007, 1 000 € au lycée *la Chartreuse Paradis* à Brives-Charensac (43), pour financer 4 demi journées d'animation réalisées par ERE 43. Le versement de cette aide interviendra sur simple demande du bénéficiaire, accompagnée de la lettre de commande de ces prestations et d'une synthèse de la réalisation de l'éco-projet d'équipe retenu par la Région Auvergne. Les crédits correspondants devant être sollicités par les bénéficiaires avant le 31 décembre 2007.

▪ **Espaces et milieux remarquables : rapport n° 74**

(page 485 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 22 000 € au DÉPARTEMENT DU PUY-DE-DÔME, pour financer l'acquisition foncière sur le site du lac des Bordes (commune de Compains), de deux parcelles d'une superficie totale de 14,5 hectares.

▪ **Maîtrise de l'énergie et développement des énergies renouvelables - Plan Soleil : rapport n° 75**

(page 487 du rapport)

La Commission permanente décide d'affecter un total d'aides de 98 452 €, réparti comme suit :

- Projet individuel : 950 € (subvention forfaitaire) à M. Daniel CHAPPUIS habitant à Saint-Julien-Chapteuil pour l'installation d'un système solaire combiné
- Projets collectifs : 97 502 € de subventions réparties comme suit :
 - Étude de faisabilité : 874 € à la manufacture MICHELIN S.O.D.G. pour la réalisation d'une étude de faisabilité concernant la production d'eau chaude solaire des futurs vestiaires de son site des Gravanches à Clermont-Ferrand

- Équipements solaires thermiques : 18 128 € de subventions destinées à financer les équipements solaires collectifs suivants :
 - 460 € (subvention forfaitaire) à M. Christian CONCHON pour l'installation d'un chauffe-eau solaire sur une chèvrerie à Culhat
 - 460 € (subvention forfaitaire) à la commune de Queyrières pour l'installation d'un chauffe-eau solaire sur un logement dans l'école du Bouchit
 - 2 760 € (subvention forfaitaire) à l'OPHIS du Puy-de-Dôme pour l'installation de 6 chauffe-eau solaires sur des pavillons à Saint-Julien-Puy-Lavèze
 - 2 292 € à la SARL Château de Grange Fort pour l'installation d'un chauffe-eau solaire sur camping
 - 8 800 € à LOGIDÔME pour l'installation d'un système solaire collectif sur la résidence Doisneau à Clermont-Ferrand
 - 3 356 € à l'OPHIS du Puy-de-Dôme pour l'installation d'un système solaire collectif sur le foyer pour adultes handicapés de La Plaine à Clermont-Ferrand
- Centrale Photovoltaïque : 78 500 € au Conservatoire National du Saumon Sauvage (SCIC) pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur le bâtiment de la salmoniculture du Haut-Allier à Chanteuges.

La Commission permanente décide de prendre en compte les dépenses engagées pour ces différents projets, à compter de la date de réception des demandes d'aides par les guichets d'accueil.

▪ **Politique de l'énergie - Territoires et énergies : aide aux études : rapport n° 76**

(page 492 du rapport)

▪ Actions du PARC NATUREL RÉGIONAL DES VOLCANS D'AUVERGNE

Conformément à l'engagement du Conseil régional dans le cadre de la convention d'objectifs triennale 2007/2009 signée avec le Parc des Volcans d'Auvergne, la Commission permanente décide d'attribuer à ce dernier, au titre de la politique énergétique, un montant total de subventions de 18 074 € dont :

- 7 560 € pour financer une étude paysagère dans le cadre de la définition du schéma éolien du Parc
- 10 514 € pour financer des opérations pilotes de diagnostics énergétiques sur le patrimoine public de Communes de deux groupements de communes.

Les dépenses engagées antérieurement à la présente décision seront prises en compte.

▪ Actions du PARC NATUREL RÉGIONAL DU LIVRADOIS-FOREZ

Conformément à l'engagement du Conseil régional dans le cadre de la convention d'objectifs triennale 2007/2009 signée avec le Parc Naturel Régional Livradois Forez la Commission permanente décide d'attribuer à ce dernier, au titre de la politique énergétique, une subvention de 27 000 € pour la réalisation d'un schéma de développement éolien. Les dépenses engagées antérieurement à la présente décision seront prises en compte.

▪ **Environnement - Politique de l'eau : rapport n° 77**

(page 496 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver la participation du Conseil régional à la convention interrégionale d'application de la Vallée du Lot (annexée au présent rapport) via les programmes d'intervention classiques de la Région, et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer cette convention.

▪ **Dérogations au règlement financier et comptable : rapport n° 78**

(page 521 du rapport)

La Commission permanente décide de déroger au règlement financier et comptable de la Région Auvergne et d'accorder un délai supplémentaire pour le commencement des travaux des opérations suivantes :

- installation solaire de M. Daniel LUERY habitant à Saint-Jeures, financée par arrêté du 10 octobre 2005
- installation photovoltaïque de M. Jean-Philippe DARRAS habitant à Barrais-Bussolles, financée par arrêté du 14 novembre 2005
- installation d'une chaudière à bois de M. Alain BOISSONNADE à La Capelle-del-Fraisse, financée par arrêté du 23 mai 2005
- installation d'une chaudière à bois de M. Franck MIRAMAND à Monistrol-sur-Loire, financée par arrêté du 9 octobre 2006.

COMMUNICATIONS ET TRANSPORTS

▪ **Exploitation des transports collectifs d'intérêt régional - Modification de l'offre : rapport n° 79**

(page 523 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver les modifications à mettre en œuvre au service annuel 2008 et qui font l'objet du présent rapport et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer l'avenant à la convention d'exploitation du 27 décembre 2001, destiné à intégrer ces modifications.

▪ **Pôles et gares : pôle intermodal de Clermont-Ferrand : rapport n° 80**

(page 527 du rapport)

La Commission permanente décide d'approuver la participation de la Région Auvergne au financement de la réalisation du pôle d'échange intermodal de Clermont-Ferrand et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer les protocoles d'accord correspondants, les conventions concernant la réalisation des études et des opérations définies dans le protocole d'accord et leurs éventuels avenants.

▪ **Études : étude Massif Central des déplacements - étude doublement ouest de la ligne à grande vitesse Paris-Lyon : rapport n° 81**

(page 529 du rapport)

- Étude Massif Central des transports, déplacements et réseaux à haut débit

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 10 000 € à l'ADIMAC pour participer au financement de l'étude Massif Central des Transports, déplacements et réseaux.

- Étude relative au doublement ouest de la ligne ferroviaire à grande vitesse Paris-Lyon

La Commission permanente décide d'approuver le principe d'une étude relative au doublement ouest de la ligne ferroviaire à grande vitesse Paris-Lyon et d'attribuer à cet effet une subvention de 20 000 € au réseau Clermont Auvergne Métropole.

- **Actions de communication - 21^{èmes} rencontres nationales du transport public : rapport n° 82**
(page 582 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 50 000 € au GART au titre de la participation de la Région Auvergne pour les 21^{èmes} rencontres nationales du transport public et d'accepter que la manifestation ait eu lieu avant la présente décision.

CULTURE, SPORT, JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

- **Conventions culturelles territoriales : rapport n° 83**

(page 533 du rapport)

La Commission permanente décide de poursuivre l'engagement du Conseil régional en accordant une subvention de 6 000 € à la communauté de communes ENTRE CÈRE ET RANCE (15), correspondant à 20 % du salaire du poste d'agent de développement culturel pour l'année 2007.

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 1 375 € au SYNDICAT MIXTE DE LA JEUNE LOIRE ET SES RIVIÈRES (43), pour financer l'étude préalable à la mise en place d'une politique culturelle à l'échelle du Pays de la Jeune Loire et ses Rivières et d'accepter que cette opération ait démarré avant la présente décision
- 100 760 € à SANCY ARTENSE COMMUNAUTÉ (63) pour le financement des travaux de réhabilitation du bâtiment qui abritera la résidence d'artiste d'art contemporain à Saint Sauves d'Auvergne
- 5 000 € au RÉSEAU EUROPÉEN DES SITES CASADÉENS (43), pour la mise en place de ses actions de développement du territoire
- 10 000 € au PARC NATUREL RÉGIONAL LIVRADOIS-FOREZ , pour la réalisation d'un "cahier technique valorisant l'inventaire simplifié réalisé sur seize communes des cantons de la Chaise-Dieu et d'Allègre.

- **Manifestations culturelles : rapport n° 84**

(page 538 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer une subvention de 1 600 € à l'association JAZZ À RIOM (63), pour l'organisation de la 18^{ème} édition du festival "Riom Ville en Jazz" et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision.

- **Aménagement de lieux scéniques : rapport n° 85**

(page 539 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 4 106 € au THÉÂTRE DU MAYAPO pour la réalisation des investissements relatifs à son théâtre de poche et d'accepter que certaines dépenses aient été effectuées avant la présente décision.

- **Équipement mobilier des bibliothèques : rapport n° 86**

(page 541 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder une subvention de 1 168 € à ARDES COMMUNAUTÉ (63), pour l'équipement mobilier de la bibliothèque d'Augnat.

▪ **Spectacle vivant : création et diffusion : rapport n° 87**

(page 542 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer une convention triennale avec chacune des villes suivantes : CÉBAZAT (63), RIOM (63), CUSSET (03) et LE PUY-EN-VELAY (43), d'allouer une subvention de 15 000 € pour l'année 2007 à chacune des quatre scènes pré-citées et d'autoriser l'appellation "Scène régionale d'Auvergne" pour qualifier le partenariat du Conseil régional avec les quatre salles concernées.

La Commission permanente décide d'attribuer les subventions suivantes :

- 6 000 € à la commune de CÉBAZAT, pour l'organisation du 10^{ème} anniversaire de la salle de spectacle Sémaphore
- 8 000 € au FOOTSBARN TRAVELLING THEATRE, pour sa présence à la Cartoucherie de Vincennes, du 10 janvier au 10 février 2008
- 6 000 € à l'ASSOCIATION POUR L'ISOLEMENT DE TOUS CEUX QUI SE SONT REGROUPÉS PAR ERREUR (APIRE), pour l'organisation des manifestations autour du 10^{ème} anniversaire de la salle de spectacles de la Baie des Singes et d'accepter que cette manifestation ait débuté avant la présente décision.

▪ **Image : création et diffusion : rapport n° 88**

(page 545 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 30 000 € à l'association SAUVE QUI PEUT LE COURT-MÉTRAGE, pour contribuer au financement du colloque international et de la grande fête organisés à l'occasion du 30^{ème} anniversaire du Festival du Court Métrage.

▪ **Arts plastiques : création et diffusion : rapport n° 89**

(page 547 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 6 000 € à l'ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE DE CLERMONT-FERRAND, pour l'organisation du 14^{ème} concours européen "Iacobus" dont le sujet d'étude sera le Domaine de Randan
- 4 000 € à l'association LA MATRICE D'ENTRAYGUES, pour l'organisation de ses activités culturelles au titre de l'année 2007 et d'accepter que ces activités aient débuté avant la présente décision.

▪ **Livre et lecture : création et diffusion : rapport n° 90**

(page 550 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer un montant global de subventions de 19 819 € aux maisons d'éditions listées dans le rapport, pour la publication de divers ouvrages.

▪ **Éducation artistique : rapport n° 91**

(page 552 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 2 000 € à l'ASSOCIATION MONTLUÇONNAISE DE SOUTIEN À TOUTES RECHERCHES ARTISTIQUES ET MUSICALES (AMSTRAM), pour sa participation à l'organisation de l'opération "Bus Europe Tour Allier"
- 25 000 € à l'association LA MANUFACTURE DES ARTS, pour le financement des frais pédagogiques liés à la formation au diplôme d'État de professeur de danse pour l'année scolaire 2007-2008 et d'accepter que cette action ait commencé avant la présente décision

- 7 000 € à l'association PROMENADE D'ARTISTE pour la réalisation de ses activités pédagogiques culturelles au titre de l'année 2007 et d'accepter que ces actions aient commencé avant la présente décision.

▪ **Patrimoine architectural : rapport n° 92**

(page 555 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'annuler les subventions attribuées les 10 mars 2003 et 1^{er} mars 2004 à la commune de CHALINARGUES (15) et de les désaffecter

- d'accorder une nouvelle subvention de 10 890 € la commune de CHALINARGUES pour les travaux de restauration de l'église Saint Barthélémy

- d'accepter que ces travaux aient été effectués avant la présente décision.

- d'annuler la subvention de 1 189 € attribuée à la commune d'ISSOIRE (63) le 23 mai 2005 et de la désaffecter

- de réattribuer une subvention de 1 189 € à la commune d'ISSOIRE pour l'étude préalable à la restauration des couvertures et façades du massif barlong, des transepts et de la nef de l'église Saint Austremon

- d'accepter que cette étude ait commencé avant la présente décision.

▪ **Étude et valorisation du patrimoine culturel occitan : rapport n° 93**

(page 557 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer un montant global de subventions de 25 000 € aux bénéficiaires désignés dans le rapport.

▪ **Festivals emblématiques : rapport n° 94**

(page 559 du rapport)

La Commission permanente décide, pour permettre au festival EuropaVox de faire face à une situation imprévisible, d'allouer une subvention exceptionnelle de 60 000 € à l'association EUROPAVOX pour contribuer au financement des dépenses liées à la fermeture de l'Opéra municipal de Clermont-Ferrand.

(Vote contre du Groupe UPA).

▪ **Aménagement de salles de cinéma : rapport n° 95**

(page 561 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'annuler la subvention de 2 948 € attribuée le 23 avril 2007 à l'association CINÉVASION, pour l'acquisition d'un véhicule de transport du matériel cinématographique et de la désaffecter

- d'attribuer une subvention de 2 036 € à l'association CINÉVASION pour la transformation d'un projecteur 500 watts en version 2500 watts

- d'accepter que cette opération ait commencé avant la présente décision.

▪ **Restauration du patrimoine mobilier protégé : rapport n° 96**

(page 562 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'annuler la subvention de 3 154 € attribuée le 24 septembre 2007 à la CONGRÉGATION DES VISITANDINES DE MOULINS, pour la restauration de trois tableaux du Monastère de la Visitation

- d'attribuer une subvention de 3 154 € au MONASTÈRE DE LA VISITATION à Moulins pour la restauration de trois tableaux du Monastère, pour un montant de travaux de 31 540 € HT
- d'octroyer un délai de 24 mois, à compter de la présente décision, pour lancer les travaux subventionnés ou d'accepter que les travaux aient commencé avant la présente décision

- d'attribuer une subvention de 380 € à la commune de VABRES, pour le financement de l'étude préalable pour la restauration de l'orgue à cylindre datant de 1861 de l'église Saint Pierre et d'accorder un délai de 24 mois, à compter de la présente décision, pour lancer l'opération ou d'accepter que cette étude ait été effectuée avant la présente décision.

▪ **Changement de bénéficiaire : rapport n° 97**

(page 564 du rapport)

La Commission permanente décide de modifier le bénéficiaire de la subvention de 9 580 € attribuée le 9 octobre 2006 pour le financement du plan de gestion des jardins du château des Tours à Portabéraud-Mozac, en transférant cette subvention au bénéfice du compte Indivision Portabéraud.

JEUNESSE ET VIE ASSOCIATIVE

▪ **Emplois-tremplins : rapport n° 98**

(page 565 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de signer l'avenant n° 1 à la convention du 29 janvier 2007 conclue avec la compagnie LE PIED SUR LA TÊTE, en tenant compte de la nouvelle candidate, MELLE AURÉLIE PICARD, pour le poste d'administratrice
- de signer l'avenant n° 1 à la convention du 11 décembre 2006 conclue avec le COMITÉ D'AUVERGNE DE CANOË-KAYAK, en tenant compte de la nouvelle candidate, MELLE NATHALIE ARNAUD, pour le poste de secrétaire-assistante
- de signer l'avenant n° 1 à la convention du 11 septembre 2006, en tenant compte du transfert du poste emploi tremplin occupé par MELLE DELPHINE CHABERT sur la nouvelle structure constituée : L'AGENCE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES SPORTS DE NATURE EN AUVERGNE ET MASSIF CENTRAL
- d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer avec chaque association et bénéficiaire présentés dans le rapport les conventions relatives à la création d'emplois tremplins.

▪ **Aide à la préparation du BAFA/BAFD : rapport n° 99**

(page 572 du rapport)

La Commission permanente décide :

- d'accorder aux diplômés BAFA/BAFD mentionnés dans le rapport un montant global d'aides régionales de 2 620 €
- d'annuler la subvention de 433 € attribuée le 24 septembre 2007 à Melle Florence LAFARGE et d'accorder une subvention de 433 € à la CONGRÉGATION DES SŒURS APOSTOLIQUES DE SAINT-JEAN NOTRE DAME DE LA MISÉRICORDE à Vichy pour le financement de la formation de Melle Florence LAFARGE.

▪ **Vie associative : rapport n° 100**

(page 577 du rapport)

La Commission permanente décide d'accorder les subventions suivantes :

- 4 600 € à la délégation Auvergne de l'association VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE pour l'organisation de l'opération 2007 "Les Virades de l'Espoir et d'accepter que cette opération ait eu lieu avant la présente décision
- 1 500 € aux CEMEA D'AUVERGNE, pour l'organisation de leur fête anniversaire et leur rallye-découverte, prévu à l'occasion de leur cinquantième anniversaire et d'accepter que cette opération ait eu lieu avant la présente décision
- 1 500 € à l'UFCV AUVERGNE, pour l'organisation de leur rencontre régionale intitulée "60 ans de lien social en Auvergne"
- 800 € à l'association LES QUATRE ROUES, pour lui permettre de faire participer 8 résidents de la Maison Bleue au championnat de France de foot fauteuil.

SPORT ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

▪ **Équipements sportifs : rapport n° 101**

(page 581 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 35 856 € à la commune d'ISSOIRE, pour participer à la rénovation du gymnase Pierre de Coubertin mis à la disposition des élèves du lycée *Murat* et d'accepter le démarrage anticipé des travaux.

▪ **Plateforme équestre de Vichy : rapport n° 102**

(page 583 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer une subvention de 70 000 € à la communauté d'agglomération de VICHY VAL D'ALLIER, pour contribuer à la rénovation du stade équestre du Sichon à Vichy et d'accepter le démarrage anticipé des travaux.

▪ **Clubs sportifs de haut niveau : rapport n° 103**

(page 585 du rapport)

La Commission permanente décide :

- de valider l'inscription du BLANZAT SPORT MONTLUÇON HAND-BALL sur la liste des clubs de haut niveau subventionné par le Conseil régional
- d'accepter le principe d'une subvention de 25 300 € au titre de la saison 2007-2008
- de valider le projet de convention lié à l'octroi de cette subvention
- d'autoriser le 1^{er} versement de cette subvention, soit 50 % de cette subvention.

▪ **Manifestations sportives de haut niveau : rapport n° 104**

(page 591 du rapport)

La Commission permanente décide d'allouer les subventions suivantes :

- 5 000 € à l'UNION SPORTIVE ISSOIRIENNE section rugby pour l'organisation du tournoi international de rugby "Challenge Auvergne", les 2 et 5 octobre 2007 et d'accepter que cette manifestation ait eu lieu avant la présente décision
- 1 500 € au club AUVERGNE PATINAGE ARTISTIQUE, pour l'organisation de la coupe nationale des Volcans de patinage artistique à Clermont-Ferrand, les 15 et 16 décembre 2007

- 60 000 € au COMITÉ RÉGIONAL DE GYMNASTIQUE, pour l'organisation des 27^{ème} championnats d'Europe de gymnastique féminine qui se dérouleront à la Maison des Sports de Clermont-Ferrand, du 30 mars au 6 avril 2008 et de valider le projet de convention joint au rapport, liant le Conseil régional et le COMITÉ RÉGIONAL DE GYMNASTIQUE.

FINANCES, FONDS EUROPÉENS ET RELATIONS INTERNATIONALES

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

- **Coopération avec Madagascar et le Mali : rapport n° 105**

(page 597 du rapport)

La Commission permanente décide de donner acte au Président du Conseil régional d'Auvergne de l'information sur l'avancement de la coopération décentralisée avec Madagascar et de l'autoriser à signer les conventions correspondantes.

- **Jeunes, solidarité internationale : rapport n° 106**

(page 601 du rapport)

La Commission permanente décide d'attribuer aux projets présentés dans le rapport une aide globale de 3 000 €.

COOPÉRATION INTERRÉGIONALE

- **Coopération avec la Chine : rapport n° 107**

(page 607 du rapport)

La Commission permanente décide d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à recourir en tant que de besoin au recrutement des vacataires et de régulariser les vacations effectuées courant 2007 conformément à l'annexe jointe au rapport.

GESTION DÉLÉGUÉE DES FONDS EUROPÉENS

- **Subvention globale FEDER : rapport n° 108**

(page 611 du rapport)

La Commission permanente décide, conformément à la décision de la consultation écrite du 15 octobre 2007 des membres du Comité de programmation Objectif 2 2000-2006 FEDER, de donner délégation au Président du Conseil régional d'Auvergne pour signer les avenants de régularisation avec les maîtres d'ouvrage concernés.

FINANCES - MOYENS GÉNÉRAUX - GESTION DES ÉQUIPEMENTS RÉGIONAUX

- **Mandats spéciaux : rapport n° 109**

(page 615 du rapport)

La Commission permanente décide de confier plusieurs mandats spéciaux à titre de régularisation à M. PIERRE POMMAREL et LIONEL ROUCAN, Conseillers régionaux d'Auvergne, pour les déplacements qui sont mentionnés dans le rapport.

- **Domaine Royal de Randan - Réhabilitation de la Chapelle : rapport n° 110**

(page 616 du rapport)

La Commission permanente décide de confirmer la décision de la Commission d'appel d'offres pour le projet d'avenant relatif au lot 4 "menuiseries" et d'autoriser le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer cet avenant avec l'entreprise ATELIERS FERIGNAC.

- **Location longue durée et maintenance de véhicules avec reprise de la flotte existante : rapport complémentaire**

La Commission permanente prend acte de la procédure d'appel d'offres pour la location longue durée et maintenance du parc automobile et autorise le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le marché à bons de commande qui sera conclu avec la société DEXIA LLD à Rueil-Malmaison.

- **Prestation de service d'assurance et de gestion du risque accident du travail des agents des lycées : rapport complémentaire**

La Commission permanente prend acte de l'appel d'offres pour la prestation de service d'assurance et de gestion du risque accident du travail des agents des lycées et autorise le Président du Conseil régional d'Auvergne à signer le marché qui sera conclu avec la compagnie C.N.P. dont le mandataire est le cabinet DEXIA SOFCAP.